



Calcul : récupération d'heures supplémentaires ?

Par **anktil**, le **30/03/2018** à **18:46**

Bonjour chers membres du forum,

Je sollicite un partage de savoir et/ou expérience en droit du travail. Voici la situation.

Je travaille en CDD à temps partiel (20h/semaine) dans une association de 40 salariés. Quand je fais des heures supplémentaires, il est d'usage de les récupérer en jours de congé. Je suis OK avec ça.

En revanche, ce que je ne comprends pas, c'est l'affaire suivante :

1) mes 20h/semaine sont réparties ainsi :

mercredi 7h

jeudi 3h

vendredi 7h

samedi 3h

2) J'ai fait 47 heures supplémentaires en 5 mois.

3) quand je récupère mes heures supplémentaires le jeudi (3 heures de travail) et le samedi (3 heures de travail), ça ne correspond pas à 6 heures récupérées (3+3) mais à 7 heures pour le jeudi et à 7 heures pour le samedi, donc 14 heures (7+7). -- je souligne qu'il m'est impossible de récupérer mes heures supplémentaires le mercredi et le vendredi -- .

Autrement on m'enlève 7 heures de récupération pour chaque jeudi ou samedi, alors qu'en réalité je n'effectue et ne suis payé que 3 heures de travail chaque jeudi et samedi.

[s]J'y perds donc à récupérer mes heures supplémentaires le jeudi ou samedi mais je ne peux pas faire autrement.[/s]

Est-ce légal ? En accord avec le code du travail ?

Merci pour toute information à ce sujet.

Anktil

Par **P.M.**, le **30/03/2018** à **18:56**

Bonjour,

En principe, vous ne pouvez pas faire des heures supplémentaires dans le cadre d'un temps partiel mais des heures complémentaires...

Les heures complémentaires ne peuvent pas faire l'objet d'un repos compensateur mais doivent être rémunérées, majorations comprises...